

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1962

présenté par
M. Bompard

ARTICLE 80 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le travail du dimanche est profondément irrespectueux d'un équilibre de vie humain car il est un temps des retrouvailles, des loisirs, de l'élévation spirituelle. En outre, il place les français dans une situation d'inégalité perverse. Tous ont droit au repos.